ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

manipulations de l'information

Question au Gouvernement n° 1535

Texte de la question

MANIPULATIONS DE L'INFORMATION

M. le président. La parole est à Mme Fabienne Colboc.

Mme Fabienne Colboc. Ma question s'adresse à M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique.

Les manipulations de l'information sont désormais une donnée constitutive des réseaux sociaux. Elles prennent différentes formes : images détournées, vidéos tronquées, propos raccourcis et sortis de leur contexte, faits alternatifs et théories du complot.

Ces dernières semaines, les réseaux sociaux sont devenus des médias de désinformation en continu, où chacun y va de sa propre vérité.

M. Éric Straumann. Et sur France 3, c'était quoi ?

M. Sébastien Chenu et M. Bruno Bilde . Et France 3 ?

Mme Fabienne Colboc. À l'heure où nous devons impérativement travailler avec les citoyens sur un nouveau contrat pour la Nation et leur donner confiance en notre démocratie, les fausses informations déstabilisent nos institutions et nos concitoyens.

Le fonctionnement des algorithmes amplifie la diffusion sur les réseaux sociaux en faisant circuler les contenus les plus appréciés, sans juger de leur véracité.

M. Éric Straumann. Et France 3 ?

Mme Fabienne Colboc. À cela s'ajoutent les commentateurs irresponsables qui n'ont qu'une volonté en les relayant : rajouter de la défiance à la défiance, de la colère à la colère et de l'indignation à l'indignation.

Oui, ces fausses informations sont dangereuses, car elles montent les citoyens les uns contre les autres, troublent les esprits, polluent le débat public et mettent en danger notre démocratie.

La liberté d'expression est une liberté fondamentale de notre République. Ce qui concerne l'information, le travail de recherche, d'investigation et de vérification réalisé par les journalistes demeure primordial.

La loi contre la manipulation de l'information est entrée en vigueur et protégera désormais notre démocratie au moment des élections…

M. Éric Ciotti. Combien y a-t-il eu de condamnations ?

Mme Fabienne Colboc. …contre ceux qui ont l'obsession de la mettre en péril.

Tous les acteurs du numérique ont désormais le devoir de travailler ensemble et de mettre en place des actions pour lutter contre la diffusion des fausses informations. Les plateformes en ligne vont également devoir faire preuve de transparence sur le fonctionnement de leurs algorithmes.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir, monsieur le secrétaire d'État, comment vous envisagez de travailler avec ces acteurs du numérique pour éviter que la manipulation de l'information devienne une constante de notre actualité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État chargé du numérique.* Madame la députée, les fake news, les infos intoxicantes, nous allons aujourd'hui les appeler les « infox ».

M. Éric Straumann. Sur France 3, c'était quoi ?

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État.* Les infox, nous en avons tous vu et reçu.

Mme Marine Le Pen. Sur France 3 ?

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État .* Parfois, on y a cru. Parfois, on les a partagées. Parfois, certains, ici, les ont même partagées à des heures de très grande audience.

Les infox, c'est fascinant. Ça ressemble à la vérité. Ça fait faire des grimaces. On y croit très fort parce que ça a le même goût, le même parfum et la même odeur que le vrai - mais c'est faux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. - Exclamations parmi les députés non inscrits.)*

M. Éric Ciotti. Les infox, c'était votre programme !

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État .* Les infox, aujourd'hui, c'est très grave. C'est très grave parce que, cette année, le taux d'équipement est de 100 % chez les 18-25 ans : 100 % de cette classe d'âge ont dans leur poche un téléphone connecté à internet toute la journée. Et, parmi ces jeunes, il y en a de plus de plus qui ne s'informent que par les messages qu'ils reçoivent et partagent par les réseaux sociaux.

Que se passe-t-il quand les infox prennent la place de l'info ? C'est la démocratie qui est abîmée…

Mme Marine Le Pen. France 3 !

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État .* …parce que les infox, c'est une infection qui essaie d'identifier les blessures de la société et qui enfonce son doigt très fort pour en faire une blessure à vif, en espérant que le corps malade ne se relèvera jamais.

M. Éric Straumann. Et France 3, vous en pensez quoi ?

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État.* Depuis dix-huit mois, avec le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, le ministère de la culture et le ministère de l'éducation, nous nous sommes mobilisés…

M. Éric Ciotti. Combien de condamnations ont été prononcées ?

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État .* …autour de deux axes principaux : premièrement, il faut sensibiliser tous les publics dès leur plus jeune âge à identifier les infox, à comprendre ce qu'est une source ; deuxièmement, ce qui est encore plus important aujourd'hui, il faut punir. Il faut punir ceux qui produisent des infox…

Mme Marine Le Pen. Il faut punir France 3 !

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État.* …et ceux qui décident de les diffuser massivement pour manipuler nos démocraties. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Aujourd'hui, les infox sont le fruit préféré les extrêmes droites internationales. *(Exclamations parmi les députés non inscrits.)* Elles les unissent. Elles les solidarisent. Et, aujourd'hui, nous devons nous mobiliser. La loi relative à la lutte contre les fausses informations, que vous avez votée, va nous donner de nouveaux outils pour travailler avec les plateformes afin d'identifier ces producteurs et ces diffuseurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

M. Bruno Bilde. France 3 !

Données clés

Auteur : Mme Fabienne Colboc
Circonscription : Indre-et-Loire (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1535
Rubrique : Crimes, délits et contraventions
Ministère interrogé : Numérique
Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 décembre 2018
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 décembre 2018